

Session cantonale des jeunes

18 et 19 mars 2023

Cahier de PROPOSITIONS à l'attention du Grand Conseil



ET TOI, T'EN PENSES QUOI?

TU AS ENTRE 14 ET 20 ANS ?
ALORS PARTICIPE AUX DÉBATS SUR DES THÈMES QUI TE PARLENT

CLIMAT

SANTÉ MENTALE

TRANSPORTS PUBLICS

FORMATION

SESSION CANTONALE DES JEUNES
18 ET 19 MARS 2023 À LAUSANNE

INSCRIPTION GRATUITE D'ICI AU 6 MARS 2023 SUR → [CDJ-VAUD.CH](https://cdj-vaud.ch)



cdjv 

La quatrième édition de la Session cantonale des jeunes s'est déroulée le week-end des 18 et 19 mars 2023 à Lausanne. Organisée conjointement par l'équipe du délégué cantonal à l'enfance et à la jeunesse (Direction générale de l'enfance et de la jeunesse) et la Commission de jeunes du Canton de Vaud, cette session a réuni près de 80 jeunes âgés de 14 à 20 ans provenant de tout le canton.

En ouverture de la Session cantonale des jeunes, Monsieur Vassilis Venizelos, chef du Département de la jeunesse, de l'environnement et de la sécurité, a prononcé un discours de bienvenue et a affirmé la forte volonté du Gouvernement de favoriser la participation des jeunes à l'élaboration et à la mise en œuvre des politiques publiques du Canton.

Lors de la première journée, le samedi, les participant-e-s se sont réuni-e-s dans différents ateliers pour débattre sur des thèmes qu'ils-elles avaient choisi-e-s : la santé mentale, le climat, les transports publics et la formation. L'atelier « formation » a remporté un tel succès qu'il a été décidé de le dédoubler. Après avoir identifié des problèmes et des besoins au sein de ces différents thèmes, les jeunes ont échangé avec des expert-e-s des domaines concernés, ainsi qu'avec des député-e-s du Grand Conseil de sensibilités politiques différentes (PS, Ensemble à gauche, Verts, Verts libéraux, PLR, UDC). Ces ateliers ont été modérés par des membres de la Commission de jeunes appuyés par des coaches. A la suite de ces débats et échanges, les participant-e-s ont rédigé une proposition par atelier.

Le dimanche, les jeunes se sont réunis en plénière dans la salle du Parlement vaudois, dans le but de débattre, amender et adopter les propositions élaborées la veille. Ces propositions ont été remises à la Présidente du Grand Conseil, Madame Séverine Evéquo, qui a clôturé cette quatrième édition de la Session cantonale des jeunes. Elle a félicité les jeunes pour leur engagement citoyen et remercié chaleureusement les député-e-s, expert-e-s et les autres intervenant-e-s pour leur précieuse contribution.

Toutes les propositions adoptées sont détaillées dans le présent cahier.

| Session cantonale des jeunes 2023 | Santé mentale | Climat | Transports publics | Formation | |
|--|--|---|---|---|--|
| Experts Expertes | <p>Dre Olga Sidiropoulou Pédopsychiatre et Cheffe de filière au Service Universitaire de Psychiatrie de l'Enfant et de l'Adolescent du CHUV</p> | <p>Sonia Seneviratne Professeure à l'Ecole polytechnique fédérale de Zurich et membre du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC)</p> | <p>Jean-Charles Lagniaz Chef de la division Management et transports de la Direction générale de la mobilité et des routes</p> | <p>Suzanne Peters Directrice générale adjointe de l'enseignement postobligatoire</p> | |
| Députés et Députées du Grand Conseil | <p>Jessica Jaccoud Parti socialiste</p> <p>Nicola Di Giulio Union démocratique du Centre (UDC) - excusé</p> | <p>Nicolas Suter Parti libéral radical (PLR) - excusé</p> <p>Jérôme de Benedictis Verts libéraux</p> <p>Mathilde Marendaz Ensemble à gauche et POP</p> | <p>Cloé Pointet Verts libéraux</p> <p>Valérie Zonca Verts</p> | <p>Fabrice Moscheni Union démocratique du Centre (UDC)</p> <p>Yannick Maury Verts</p> | <p>Marc Morandi Parti libéral radical (PLR)</p> <p>Jean Tschopp Parti socialiste</p> |
| <p>Modérateurs – Modératrices</p> <p>Coach-e-s</p> | <p>Sara Sam Membre de la CdJ-Vaud</p> <p>Vanessa Prince Chargée de projet, Unisanté</p> | <p>Léna Böhi Membre de la CdJ-Vaud</p> <p>Roger Müller Association du Scoutisme Vaudois (ASVd)</p> | <p>Colin Wipfli Membre de la CdJ-Vaud</p> <p>Marie Bertholet Centre vaudois d'aide à la jeunesse (Jaiunprojet.ch)</p> | <p>Atakan Mermod Membre de la CdJ-Vaud</p> <p>Damien Richard Municipal Longirod/Chambre consultative vaudoise de la jeunesse/ Commission fédérale pour l'enfance et la jeunesse</p> | <p>Emilie Segura Membre de la CdJ-Vaud</p> <p>Adame Biruk Ancien membre de la CdJ-Vaud / Conseiller communal à Epalinges</p> |

Proposition *Mise en place d'un rabais par le Canton de Vaud pour les achats d'abonnement Mobilis pour les jeunes*

Thème Transports publics

Proposition finale (avec amendement accepté)

Mise en place d'un rabais par l'Etat de Vaud pour les achats d'abonnement Mobilis pour les jeunes de 16 à 25 ans et les étudiants jusqu'à 30 ans

Acceptée (46 oui, 2 abstentions, 12 non)

Développement

Afin d'encourager l'utilisation des transports publics chez les jeunes, les membres de la Session cantonale des jeunes du Canton de Vaud proposent la mise en place d'un rabais qui permettrait d'obtenir l'abonnement annuel Mobilis à un tarif préférentiel. Ce rabais s'appliquerait aux jeunes de 16 ans à 25 ans ainsi qu'aux étudiant-e-s entre 25 ans et 30 ans.

Constats

- Une utilisation accrue des transports publics permet de réduire considérablement les émissions de gaz à effet de serre.
- Le coût actuel des transports publics décourage fortement les jeunes
- Cette mesure offrirait la possibilité de lutter contre l'abandon des transports publics au profit de la voiture au moment de la majorité

Argumentation

POUR

- Permet aux jeunes de développer des habitudes de mobilité durable
- Démocratise l'accès aux transports publics auprès des jeunes Vaudoises et Vaudois
- Favorise l'accès aux activités culturelles et touristiques au sein du canton de Vaud
- Dynamise certaines régions « isolées »

CONTRE

- Engendre un coût supplémentaire pour l'État
- Augmente potentiellement l'utilisation des infrastructures publiques

Amendements

1. Mise en place d'un rabais par l'Etat de Vaud pour les achats d'abonnement Mobilis ~~11 à 12~~ zones et plus pour les jeunes de 16 à 25 ans et les étudiants jusqu'à 30 ans. **Retiré**
2. Mise en place d'un rabais par l'Etat de Vaud pour les achats d'abonnement Mobilis ~~12 zones et plus~~ pour les jeunes de 16 à 25 ans et les étudiants jusqu'à 30 ans. **Accepté**
3. Mise en place d'un rabais par l'Etat de Vaud pour les achats d'abonnement Mobilis **et demi-tarifs** pour les jeunes de 16 à 25 ans et les étudiants jusqu'à 30 ans. **Retiré**
4. Mise en place d'un rabais par l'Etat de Vaud pour les achats d'abonnement Mobilis 12 zones et + pour les jeunes **les plus précaires** de 16 à 25 ans et les étudiants jusqu'à 30 ans. **Refusé**
5. Mise en place **d'un rabais de 50%** par l'Etat de Vaud pour les achats d'abonnement Mobilis 12 zones et plus pour les jeunes de 16 ans et les étudiants jusqu'à 30 ans. **Refusé**
6. Mise en place **d'un rabais de 10%** par l'Etat de Vaud pour les achats d'abonnement Mobilis 12 zones et plus pour les jeunes de 16 à 25 ans et les étudiants jusqu'à 30 ans. **Refusé**



Proposition *Mise en place d'un programme de prévention sur la santé mentale dans les lieux de formation*

Thème Santé mentale

Proposition finale (sans amendement)

Mise en place d'un programme de prévention sur la santé mentale dans les lieux de formation

Acceptée (55 oui, 4 abstentions, 4 non)

Développement

Le but de cette proposition est de mettre en place un programme de prévention autour de la santé mentale, de la 7^{ème} année jusqu'à la fin du cycle postobligatoire. Le programme se décline par degrés scolaires : 7e-8e, 9e-11e, postobligatoire.

Cette prévention se déroule sur deux périodes de 1h30, une fois par année scolaire et sera menée par des psychologues externes aux établissements. A partir de la 9^e année, des jeunes touchés eux-mêmes par des troubles mentaux peuvent parler de leur vécu pendant ces périodes de prévention avec les professionnel-le-s.

Les élèves assistent à des séances d'information, incluant des outils (vidéos, etc.) et des échanges/discussions interactifs. Le but est de mettre en avant les signes et les manières de réagir face aux troubles mentaux et de visibiliser les ressources à disposition, qu'elles soient internes et/ou externes aux lieux de formation.

Ce programme serait mis en place, géré et financé par le Canton de Vaud. Les lieux de formation n'ont pas le rôle de soigner les élèves mais de les informer et de les sensibiliser.

Constats

- A l'heure actuelle, le sujet de la santé mentale est tabou et peu pris au sérieux
- Beaucoup de jeunes ne savent pas à qui parler en cas de difficulté
- Beaucoup de jeunes n'ont pas de connaissances sur ce sujet
- Les ressources d'aide disponibles ne sont pas assez mises en avant
- De nombreuses informations peu fiables voire fausses circulent, ce qui peut mener à des faux auto-diagnostics

Argumentation

POUR

- Informer et sensibiliser la population en général
- Prioriser les consultations urgentes
- La santé mentale est un enjeu de santé publique
- Cela coûte moins cher de prévenir que de guérir
- Aider les jeunes à devenir des adultes « équilibrés » dans leur vie sociale, professionnelle, familiale, etc.
- Eviter la stigmatisation des personnes concernées par des troubles mentaux

CONTRE

- La prévention nécessite un réajustement du budget, soit une augmentation du budget général (qui implique une hausse des impôts par ex.) ou une réduction du budget dans un autre domaine
- Les élèves utilisent des périodes pourtant nécessaires à leurs études pour faire de la prévention
- Il n'y a pas assez de professionnels disponibles (listes d'attente trop longues pour accéder à des consultations)

Amendements

1. Mise en place d'un programme de prévention sur la santé mentale dans les lieux de formation **uniquement à l'école obligatoire. Refusé**
2. Mise en place d'un programme de prévention sur la santé mentale dans les lieux de formation **dès la 9ème année. Refusé**



Proposition *Installation de panneaux solaires sur les toits de toutes les infrastructures publiques d'ici 2032*

Thème Climat

Proposition finale (avec amendement)

Installation de panneaux solaires sur les toits de toutes les infrastructures publiques d'ici 2032

Acceptée (41 oui, 10 abstentions, 11 non)

Développement

Il est proposé d'installer, d'ici 2032, des panneaux solaires sur toutes les infrastructures publiques (bâtiments, parkings, etc.) dotées de grandes surfaces de toits. Cette mesure s'appliquerait également aux bâtiments historiques dans la mesure du raisonnable. Le choix de panneaux solaires de type photovoltaïque ou thermique devrait être opéré selon leur niveau d'efficacité.

Cette proposition complète les mesures existantes mais dont la mise en œuvre n'est pas suffisante ni assez rapide.

Constats

Selon le dernier rapport du GIEC, l'utilisation des énergies fossiles est la principale cause de la crise climatique. Il faut diminuer la consommation d'énergie fossile et augmenter l'utilisation des autres formes d'énergie de type renouvelable. Ces changements doivent se faire rapidement pour atteindre les objectifs climatiques fixés dans le Plan climat cantonal (www.vd.ch/climat).

L'utilisation de l'énergie solaire présente un grand potentiel, peut être rapidement mise en œuvre et est peu chère.

Argumentation

POUR

- De grandes surfaces de toit sont inutilisées
- Favorise l'atteinte des objectifs du 1^{er} plan climat vaudois dans le délai imparti (réduction 50-60% CO2 d'ici 2030)
- Apporte une solution à la crise énergétique actuelle
- Favorise l'indépendance énergétique vis-à-vis d'autres pays
- Renforce des mesures existantes mais qui ne vont pas assez loin
- Rentable financièrement et énergétiquement à long terme

CONTRE

- Atteinte au paysage
- Difficilement réalisable d'ici 2032
- Surfaces de toit (plates) inutilisables pour d'autres affectations
- Energie dépendante de la météo (intermittente)

Amendements

1. Installation de panneaux solaires sur les toits de toutes les infrastructures publiques **et incitation** pour les infrastructures privées d'ici 2032. **Refusé**
2. Installation de panneaux solaires sur les toits de toutes les infrastructures publiques ~~et privées~~ d'ici 2032. **Accepté**
3. Installation de panneaux solaires sur les toits de toutes les infrastructures publiques, **sauf les bâtiments historiques**, d'ici 2032. **Refusé**
4. Installation de panneaux solaires sur les toits de toutes les infrastructures publiques **dont les transports publics** d'ici 2032. **Refusé**



Proposition *Rendre toutes les options OS/OCOM et les cours de culture générale accessibles à tous les élèves du secondaire 1*

Thème Formation (groupe 1)

Proposition finale (avec amendement accepté)

Rendre toutes les options OS/OCOM, les cours de culture générale et les cours manuels accessibles à tous les élèves du secondaire 1

Acceptée (27 oui, 10 abstentions, 23 non)

Développement

Les membres de l'atelier thématique « formation » proposent de rendre accessible toutes les options (Options spécifiques = OS/Options de compétences orientées métier = OCOM) à tous les niveaux du secondaire I, soit à la VP = voie pré-gymnasiale et à la VG = voie générale. Le groupe estime également nécessaire d'introduire un cours de culture générale dans toutes les voies. Cette mesure favoriserait chez les élèves l'acquisition de connaissances générales utiles (CV, lettre de motivation, impôts, etc.). Cette stratégie sera plus efficace que la situation actuelle.

Constats

- Le système actuel « oblige » en quelque sorte les élèves en VP à aller au gymnase et les élèves en VG à prendre la voie de l'apprentissage
- Les élèves de VP manquent de ressources pratiques par rapport au VG
- Hiérarchie et discrimination entre VP et VG
- Idéalisation de la VP
- Trop peu de cours manuels pour les VP

Argumentation

POUR

- Maximisation de la mobilité entre les niveaux scolaires
- Suppression des préjugés vis-à-vis des branches manuelles
- Choix des options OS/OCOM pour toutes et tous n'a pas d'incidence pour la suite
- Pas de nécessité de changer d'OS/OCOM en changeant de voie
- Plus de choix selon affinités
- Plus de choix par rapport aux options
- Permet d'acquérir des ressources générales

CONTRE

- Risque que les élèves se concentrent sur des options jugées plus « faciles »
- Risque de nivèlement vers le bas

Amendements

1. Rendre ~~toutes les options OS/OCOM~~ et les cours de culture générale accessibles à tous les élèves du secondaire
Refusé
2. Rendre toutes les options OS/OCOM et les cours de culture générale **et les cours manuels accessibles** à tous les élèves du secondaire 1. **Accepté**
3. Rendre toutes les options OS/OCOM **adaptées** et les cours de culture générale et les cours manuels accessibles à tous les élèves du secondaire 1. **Refusé**
4. Rendre toutes les options OS/OCOM et les cours de culture générale et les cours manuels accessibles à tous les élèves du secondaire 1 **de manière facultative en plus des OS/OCOM de base**. **Refusé**



Proposition *Modifier la stratégie de communication de l'Etat sur les débouchés pour les voies générale et pré-gymnasiale*

Thème Formation (groupe 2)

Proposition finale

Modifier la stratégie de communication de l'Etat sur les débouchés pour les voies générale et pré-gymnasiale

Acceptée (52 oui, 5 abstentions, 4 non)

Développement

Revaloriser les voies de l'école obligatoire, soit les voies générale et pré-gymnasiale, ainsi que leurs débouchés dans le postobligatoire en adaptant le vocabulaire utilisé et la présentation des voies professionnelles pour les aborder.

La mesure concernerait toute la communication au sein du Département de la formation et viserait les élèves et les enseignant-e-s de l'école obligatoire. Le Département aurait pour rôle d'encourager la déstigmatisation ainsi que la valorisation des voies professionnelles pour les élèves issu-e-s de toutes les voies.

Constats

- Les élèves en voie pré-gymnasiale sont amenés à poursuivre des études académiques tandis que les voies professionnelles ne sont pas encouragées pour les élèves de cette voie
- Les élèves en voie générale sont conduits à chercher un apprentissage et non à poursuivre les études postobligatoire
- Le cursus professionnel jusqu'aux HES en passant par un CFC n'est pas assez valorisé auprès des élèves
- Les bienfaits des voies professionnelles, dont la maturité professionnelle intégrée ou non, ne sont pas suffisamment valorisés
- Les éléments de langage et le discours des enseignante-es et du département de la formation sur les documents officiels montrent clairement une disparité entre la voie générale et pré-gymnasiale
- Les enseignant-e-s manquent de sensibilisation à la stigmatisation et à son impact psychologique sur les élèves

Argumentation

POUR

- Lorsque l'élève en école obligatoire est conscient du domaine dans lequel il souhaite s'orienter, il peut choisir une voie professionnelle couplée à une maturité professionnelle qui lui donne plus rapidement accès à des titres tels que le Bachelor et le Master dans les HES
- La proposition permet de promouvoir et de mettre en avant d'autres voies d'orientation pour tout type de personne, ainsi les jeunes seront plus diversement formés pour le marché du travail

- Une personne en voie pré-gymnasiale ne doit pas nécessairement aller au gymnase ou poursuivre des hautes études. En effet, elle peut suivre un apprentissage, une école de commerce, une école de culture générale, qui sont des cursus tout aussi importants et valorisés
- Notre proposition permet d'aider les élèves dans leurs orientations en les informant de tous les choix possibles
- Actuellement, les éléments de langage se focalisent sur les discours mettant en avant les universitaires et en invisibilisant toutes les autres formes de formation
- Grâce à notre proposition, nous diminuerons les frais pour l'Etat car il y aura moins de pourcentage d'échec puisque chaque personne serait orientée dans la voie qui lui convient le mieux
- Dans la même perspective du point précédent, cela éviterait une surcharge d'étudiant-e-s dans les gymnases et universités puisque les autres formations seraient valorisées

CONTRE

- Les discours « pro-apprentissage », au vu de la situation politique actuelle, pourraient influencer les jeunes à poursuivre un cursus en voie générale qui ne leur conviendrait pas
- Puisque c'est ancré trop profondément dans nos mentalités depuis plusieurs décennies, il est impossible de changer cette vision des voies à l'école obligatoire et dans le postobligatoire
- Si cette mesure est acceptée, certains jeunes auront tendance à choisir une voie d'apprentissage par manque d'ambition

Amendements :

1. Modifier la stratégie de communication de l'Etat sur les possibilités d'avenir pour la voie générale et pré-gymnasiale. **Refusé**

